

## Fiche de relecture des déclarations d'accident

### Mentions à faire figurer dans le rapport d'accident

#### I - Renseignements sur le(s) dommage(s) corporel(s)

- Localisation et nature
- Nom et adresse du médecin qui a procédé à l'examen de l'élève
- Certificat médical indiquant avec précision le(s) dommage(s) corporel(s) constaté(s)

#### II - Renseignements concernant la victime

- Nom, prénoms, date de naissance
- Classe fréquentée
- Nom, prénom, adresse et profession du responsable légal
- A-t-il un régime d'assurance sociale ? oui non. Son numéro d'assuré social. À quel régime ? (général, fonctionnaire, mutualité agricole.)
- L'élève est-il couvert par une assurance individuelle ? oui non. Raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance

#### III - Rapport de l'agent responsable de la surveillance (enseignant, ou autre personnel)

##### 1. Renseignements concernant l'agent

- Nom, prénom et fonction
- L'agent est-il assuré en responsabilité civile ? Auprès de quelle compagnie ?

##### 2. Questionnaire relatif à l'accident

- Jour, heure, lieu de l'accident
- Moment (entrée, sortie, classe, récréation, trajet.)
- Lieu (salle de classe, cour, escalier, rue.)
- Où se trouvait l'agent au moment de l'accident ?
- Que faisait l'agent au moment de l'accident ?
- Exerçait-il une surveillance effective ?
- L'agent a-t-il vu l'accident se produire ?
- Pouvait-il l'anticiper ?
- La victime pratiquait-elle un exercice autorisé ou interdit ?
- L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, local, des installations ?
- L'accident a-t-il été causé :
  - . par un autre élève ? (nom, prénom, adresse, âge, classe)
  - . par un tiers ? (nom, adresse, profession du tiers)
- L'auteur de l'accident est-il couvert par une assurance responsabilité civile ? (raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance)
- Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? En indiquer le contenu
- Compte rendu de cet agent indiquant avec précision les causes et les circonstances de l'accident

##### 3. Mesures prises après l'accident

- La victime a-t-elle été soignée immédiatement ? oui non. Par qui ?
- Où a-t-elle été conduite ? Par qui ?
- La famille a-t-elle été prévenue ? oui non. Par qui ?

##### 4 - Dresser un croquis indiquant

- La disposition générale des lieux (préciser l'échelle)
- Le lieu de l'accident
- La place de l'agent (avec une flèche indiquant la direction de son regard), de la victime, de l'auteur éventuel de l'accident, des témoins et éventuellement de l'auteur de l'accident (y coller, le cas échéant, une ou plusieurs photographies des lieux).
- Fait à., le.
- Signature du directeur d'école ou du chef d'établissement, auteur du rapport ci-dessus.

#### IV - Témoignages

(Modalités de rédaction des témoignages originaux, sans préjudice des dispositions susmentionnées relatives à l'obligation d'occulter les mentions mettant en cause l'identité des témoins lors d'une communication éventuelle à la famille de l'élève victime)

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire à l'exception de l'agent chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes. Les dépositions doivent comporter au moins les précisions suivantes :

- Jour, heure, lieu de l'accident
- Que faisaient au moment de l'accident le professeur, la victime, les témoins ?
- Où était l'agent responsable de la surveillance ?
- Qu'a-t-il fait après l'accident ?

- . Premier témoin :
- Nom :
- Âge (s'il est élève) :
- Adresse :
- Déposition :
- . Deuxième témoin :
- Nom :
- Âge (s'il est élève) :
- Adresse :
- Déposition :
- . Troisième témoin :
- Nom :
- Âge (s'il est élève) :
- Adresse :
- Déposition :
- Cette déclaration doit être établie en deux exemplaires (un original et un double certifié conforme) et adressée par le directeur d'école ou le chef d'établissement à l'autorité hiérarchique supérieure.